

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.org>

Qualité des eaux de baignade en zones littorales

- Pour le site - Agenda des évènements -

Date de mise en ligne : mardi 7 juin 2011

OIEau - IOWater - OIAgua

Comment se préparent les collectivités à appliquer la nouvelle directive européenne 2006/7/CE relative la qualité des eaux de baignade ? Quelles contraintes peuvent-elles rencontrer dans la gestion de leurs plages ? En présence d'intervenants spécialisés, scientifiques, élus et représentants d'organismes publics, les Rencontres sur la qualité des eaux de baignade proposent deux journées d'échanges et de débats les 7 et 8 juin prochains, à Cassis.

UN ENJEU SANITAIRE ET ECONOMIQUE

Les zones littorales représentent de formidables potentiels touristiques pour les collectivités et une vraie manne économique. Le renforcement réglementaire concernant les zones de baignade, même s'il veille à la santé des baigneurs, peut également constituer une difficulté pour les collectivités qui doivent s'organiser. L'entrée en vigueur de cette directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade se fait progressivement entre 2007 et 2015. Outre la mise en place d'un nouveau classement avec 4 niveaux de qualité concernant la qualité des eaux : "excellent", "bon", "suffisant" ou "insuffisant", elle contraint les gestionnaires à réaliser un profil de vulnérabilité des eaux de baignade afin d'identifier les sources de pollution et d'y remédier. La Commission européenne a ainsi fixé comme objectif d'atteindre en 2015 le niveau de qualité au moins « suffisante » pour toutes les eaux de baignade.

CASSIS : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

La Ville de Cassis, qui s'étend sur un littoral de près de 11 km et compte deux sites classés : le Massif des Calanques et le Cap Canaille, s'engage activement pour préserver la qualité de ses eaux littorales labellisées « Pavillon bleu ». Depuis deux ans, ses plages font l'objet d'un suivi quotidien de la qualité des eaux de baignade. Ainsi, entre mai et septembre 2010, 136 analyses ont été effectuées, assurant aux baigneurs un suivi rigoureux et une eau d'excellente qualité.

Afin de poursuivre ses efforts et relever le défi majeur consistant à la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne, la commune de Cassis souhaite inciter les autres collectivités gestionnaires à se lancer dans des diagnostics, essentiels pour tous, et mutualiser leurs expériences. Ainsi, la Ville de Cassis et IDEAL co-organisent la troisième édition de ces Rencontres avec l'ensemble des partenaires locaux concernés.

Très engagée pour préserver et améliorer la qualité des eaux littorales, la Ville a déjà organisé avec la Société des Eaux de Marseille, en mars 2010, en présence de Danielle Milon, Maire de Cassis, et de Marc de Caneva, adjoint à l'environnement, une conférence-débat ouverte au public sur la qualité des eaux littorales.